

Procès-verbal de l'assemblée de comité du 19 septembre 2023

Prise de notes : Vanessa

Présents	✓ Claire (CBM)	✓ Aurélie (AC)
	✓ Christine (CB)	✓ Laure (LH)
	✓ Vanessa (VDA)	✗ Sabine (SZ)
	✓ Virginie (VF)	✓ Elodie (ELG)

N°	Sujets	Initiales
1	Prochaine formation du DAS - HETSL	CBM
2	Programme national de recherche	CB
3	Vérificatrice des comptes pour 23-24	VF
4	Lieu prochaine AG et changement de date	LH
5	Formation LAVI	CB
6	Mise à jour du site internet	VDA

Points

1. Prochaine formation du DAS - HETSL

Il semblerait que des futures étudiantes souhaitant se renseigner sur le début de la formation, ont été « mal » reçues à la HETSL. Cependant, l'engagement personnel, professionnel et financier (finance d'inscription, séance de TAC personnelles, etc.) des futures étudiantes n'est pas pris en considération et amène une incompréhension totale. Le risque est que les personnes se détournent de la formation ou s'orientent sur la formation à Fribourg. Bien qu'elles ne soient pas identiques (pré-requis, conditions et contenu), la formation de Fribourg reste par exemple moins onéreuse pour l'instant.

Au vu de l'attente actuelle par rapport à la prochaine volée de DAS en TAC (initialement prévue au printemps 2023 et actuellement ajournée à l'automne 2024), il est temps d'adopter une stratégie. Il semble légitime d'avoir un interlocuteur direct entre la HETSL et l'ASTAC afin d'avoir un partenariat et une meilleure communication.

ELG nous rejoint pour éclaircir la situation :

Selon elle, il n'y a pas d'information concernant une mise en doute de la formation. Pour rappel, Vivane Prats a pris sa retraite l'été dernier. Le COPED est resté sans savoir qui allait lui succéder pour la formation continue et la responsabilité du DAS en TAC.

Récemment, à la suite d'un échange de mails daté du 11 septembre entre le COPED et la HETSL, Mme Gagni prend la responsabilité de la formation continue. Une réunion Zoom est prévue **le 6 novembre 2023** avec le COPED. A l'heure actuelle, nous ne savons pas encore qui va reprendre le DAS en TAC. ELG questionnera notamment sur :

- La personne répondante TAC au sein de la HETSL (Il semble qu'une personne soit nommé en janvier 2024). Idéalement, il faudrait quelqu'un qui comprenne le sens de la thérapie à médiation et porte ce type d'alternative.
- L'agenda de la future formation

En conclusion, nous sommes dépendantes du fonctionnement interne de la HETSL jusqu'à début novembre.

A l'avenir, il y aurait peut-être une alternative à intégrer le DAS en TAC avec d'autres HES Santé par exemple ou encore rassembler la formation sur Fribourg et proposer un seul DAS pour la Suisse romande. Ce ne sont que des suppositions, nous restons en attente du retour d'ELG après le zoom avec le COPED et la HETSL.

LH propose également qu'un membre du COPED fasse partie du comité de l'ASTAC et facilite ainsi la transmission des informations. C'est le chaînon manquant afin que tout soit plus fluide. ELG n'est actuellement pas disponible pour prendre cette responsabilité (elle débute prochainement un CAS à Genève) et a déjà beaucoup donné à l'ASTAC lorsqu'elle était au comité. Néanmoins de nouvelles personnes vont prochainement intégrer le COPED, il est nécessaire de réfléchir au circuit de communication à mettre en place entre le COPED et l'ASTAC. Est-ce que c'est un membre du COPED ou Mme Gagni qui transmet les informations à la Présidente de l'ASTAC ?

2. Programme national de recherche

CB questionne le programme national de recherche qui regroupait les différentes thérapies à médiation. Viviane Prats l'avait évoqué avec CB lors de ses derniers échanges.

ELG relève que Charles Chalverat en parlait déjà à l'époque où il était responsable à la HETSL.

Par ailleurs, ELG nous informe que le DAS en art thérapie va prochainement s'arrêter. Elle a reçu cette information des art thérapeutes. Il n'y a pas encore d'information officielle de la HETSL.

La raison : il semblerait que le brevet fédéral d'art thérapie (Tertiaire B) soit davantage reconnu par les caisses maladies bien que le DAS en art thérapie de la HETSL est du tertiaire A. Ils se sont énormément battus pour avoir le brevet fédéral et ainsi faire reconnaître leur formation. Cela leur est maintenant dommageable car elle n'est plus reconnue à sa juste valeur, d'où l'arrêt de la formation.

ELG quitte le zoom afin que nous puissions poursuivre la séance.

3. Vérificatrice des comptes

Anouk Jalier Grin repart pour un deuxième mandat. Hors assemblée, Alexia Dugerdil s'était proposée pour faire l'AG sur son lieu de pratique. CB propose de voir avec si elle est d'accord de faire également la vérification des comptes pour 2023 et 2024 (2 ans).

4. Lieu de l'AG et changement de date

Elle aura lieu chez Alexia Dugerdil dans le canton de Fribourg. LH fête le mariage de sa nièce le 27 avril. Nous optons pour faire l'assemblée le 21 avril 2024 au lieu du 28 avril. Une communication sera faite aux membres en fin d'année.

5. Formation LAVI

CB se questionne pour une éventuelle formation possible pour pouvoir accompagner des personnes victimes d'infractions. Cela serait un partenariat avec une formation sur mesure qui relierait la TAC et la LAVI. C'est l'accompagnement des victimes au travers de la TAC.

Il s'agirait de proposer un cours (hors DAS) sur l'accompagnement des victimes d'infractions qui soit reconnu.

CB lance l'idée et l'envie... à réfléchir à comment faire reconnaître la formation.

Affaire à suivre...

6. Mise à jour du site internet

Une première partie a été faite en avril. Cela représente un énorme travail.
La deuxième partie va être prochainement mise à jour. Merci à CB de s'en charger.

Laure propose de remplacer T.A.C. par TAC. Cette proposition est validée.

Fin de la séance 21h15.

Le Bouveret, le 19 septembre 2023